

PSC (Premiers Secours Citoyen)

Contexte

Le PSC est la formation de base de premiers secours. Elle a pour but de préparer le plus grand nombre de citoyens aux rudiments de premiers secours. Cette formation remplace l'AFPS depuis le 1er août 2007. Elle ne nécessite aucune connaissance particulière. Il n'y a pas de limite d'âge. Accompagnée de recyclages réguliers (non obligatoires), cette formation est suffisante pour intervenir dans la plupart des situations d'urgence.

Objectifs L'acquisition des connaissances nécessaires à la bonne exécution des gestes de premiers secours destinés à préserver l'intégrité physique d'une victime en attendant l'arrivée des secours organisés.

Compétences générales et spécifiques

- Les stagiaires sont informés sur les différentes situations auxquelles ils pourront être confrontés, la manière d'examiner la victime, les gestes à effectuer et l'appel des secours.
- Les principaux cas traités sont l'étouffement, l'hémorragie et l'inconscience.
- Chaque stagiaire pratique les gestes enseignés sur d'autres stagiaires ou, pour ceux qui le nécessitent pour des raisons d'hygiène ou de sécurité, sur des mannequins.
- Le stagiaire est également confronté à des situations simulées dans lesquelles une victime est en danger, les cas concrets, qui lui permettent de mettre en pratique les connaissances acquises.
- La protection - L'alerte - La victime s'étouffe - La victime saigne abondamment - La victime est inconsciente - La victime ne respire pas - La victime se plaint d'un malaise - La victime se plaint après un traumatisme (plaie, brûlure, atteinte des os et des articulations...).

Modalité d'évaluation et de validation

Participer à toute la formation, réaliser tous les gestes de secours lors de l'apprentissage et participer au moins une fois comme sauveteur à un cas concret.

Méthode pédagogique

Transmissive, exercices en groupes, cas concrets.

Public concerné/Pré-requis

Nombre de places limité à 10 stagiaires.

Tous publics. Il n'y a pas de pré-requis pour suivre la formation PSC, aucune connaissance préalable n'est nécessaire.

Dates à Saint-Étienne (Maison des Sports)

Horaires : 9h-17h

Vendredi 31 octobre 2025 / Vendredi 12 décembre 2025

Organisme de formation

Comité Départemental Olympique et Sportif de la Loire

Maison Départementale des Sports

4 rue des Trois Meules - BP90144

42012 SAINT-ETIENNE CEDEX 2



Contact : conseilasso@maisondessportsloire.com

04.77.59.56.02 ou 06.42.83.60.42

Siret : 77639614500042 - APE : 9312Z -

N° de déclaration DRTEFP : 82.42.01.772.42

PSC (Premiers Secours Citoyen)

Intervenant

Union Départementale des Sapeurs Pompiers de la Loire 42

Frais pédagogiques

PSC : 80 € / personne

Accessibilité/Handicap

Vous êtes en situation de handicap, vous avez un besoin d'accompagnement particulier ?

N'hésitez pas à nous contacter au 04.77.59.56.02 ou par mail à : conseilasso@maisondessportsloire.com

Nous étudierons tout ce dont nous sommes en capacité de proposer pour que vous puissiez suivre cette formation.

Renseignements/Inscription

Si vous avez besoin davantage d'informations, vous pouvez contacter : Ludivine COTTE au 04.77.59.56.02 ou 06.42.83.60.42 ou par mail : conseilasso@maisondessportsloire.com

Inscription sur www.cdos42.fr > formation > nos offres de formation

100%

C'est le taux de réussite au PSC1 du 22/03/2021 au 31/12/2024

98%

des stagiaires considèrent
que les objectifs qu'ils
avaient ciblés avant leur
formation/accompagnement
VAE ont été atteints

98%

des stagiaires sont
satisfaits ou très satisfaits
des réponses faites à leurs
questions par le formateur
ou l'accompagnateur

99%

des stagiaires
recommandent la formation
ou l'accompagnement VAE
qu'ils ont suivi(e) dans
notre organisme

Statistiques des stagiaires formés du 22/03/2021 au 31/12/2024

Organisme de formation

Comité Départemental Olympique et Sportif de la Loire
Maison Départementale des Sports
4 rue des Trois Meules - BP90144
42012 SAINT-ETIENNE CEDEX 2



Contact : conseilasso@maisondessportsloire.com
04.77.59.56.02 ou 06.42.83.60.42
Siret : 77639614500042 - APE : 9312Z -
N° de déclaration DRTEFP : 82.42.01.772.42

PSC (Premiers Secours Citoyen)

Autorisation parentale

Je soussigné(e)

Nom/Prénom (Mme, M.) :

Téléphone :Adresse mail :

Adresse postale :

Pays :

Nom de l'association sportive :

Volontaire en service civique : ☐ Oui ☐ Non

Autorise mon fils/ma fille (Nom et Prénom).....(rayer la mention inutile)

☐ À participer à la formation PSC organisée par le CDOS Loire le..... de 9h à 17h.

☐ À sortir lors de la pause de midi (dans le cas contraire, une salle de repas équipée de fours micro-ondes est à la disposition des stagiaires).

☐ À rentrer seul(e) à la fin de la formation.

Fait à :

Le :

Signature du stagiaire ou de son représentant légal :

Les informations collectées font l'objet d'un traitement informatique destiné aux formalités administratives nécessaires à la formation PSC1.

Les destinataires des données sont : Le CDOS LOIRE Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, et le RGPD du 25 mai 2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au CDOS Loire, MDS, 4 Rue des Trois Meules, 42100 Saint Etienne. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Organisme de formation

Comité Départemental Olympique et Sportif de la Loire

Maison Départementale des Sports

4 rue des Trois Meules - BP90144

42012 SAINT-ETIENNE CEDEX 2



Contact : conseilasso@maisondessportsloire.com

04.77.59.56.02 ou 06.42.83.60.42

Siret : 77639614500042 - APE : 9312Z -

N° de déclaration DRTEFP : 82.42.01.772.42